

Relations industrielles Industrial Relations



William Kaplan, Jeffrey Sack and Morley Gunderson, eds. *Labour Arbitration Yearbook*

Fernand Morin

Volume 47, numéro 2, 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/050777ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/050777ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Morin, F. (1992). Compte rendu de [William Kaplan, Jeffrey Sack and Morley Gunderson, eds. *Labour Arbitration Yearbook*]. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 47(2), 375–377. <https://doi.org/10.7202/050777ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1992

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

have been provided if these issues had been viewed from more than one perspective. Perhaps for future volumes the editors might consider including fewer topics, but have each of these topics covered more fully. Another flaw is that the breadth of coverage made it difficult for the reader to discern any overall themes that might tie together these disparate contributions, since the editors have provided us with only a very brief preface to each of the two volumes. What is needed instead is a much fuller introduction where the editors create some order from what is otherwise a grab bag of discrete topics.

These minor flaws, however, do not overshadow what is an important contribution to Canada's industrial relations literature. What is most impressive about these two volumes is the extent to which the editors have succeeded in promoting a critical analysis of labour arbitration in Canada. This series should be high on the reading list of all those who have an interest in this important labour relations institution.

Donald CARTER

Queen's University

Labour Arbitration Yearbook, sous la direction de William Kaplan, Jeffrey Sack et Morley Gunderson, Toronto, Butterworths-Lancaster House, 1991, vol. 1, 283 p., ISBN 0-409-89867-8, vol. II, 322 p., ISBN 0-409-89945-3

Sous une couverture «annuelle», ces trois éditeurs y regroupent près de 20 articles portant sur les grandes questions relatives à l'arbitrage au Canada. La présentation des textes semble répondre d'un même plan:

- I) *Les questions de fond* relatives à l'arbitrage des griefs (environ 5 articles);
- II) *L'actualité* ou les débats de l'heure (5 thèmes);
- III) *L'arbitrage des différends* (3 articles).

Chacun des deux premiers volumes de cette nouvelle collection débute de la même manière: une courte préface présente les thèmes qui y sont développés, une note biographique des auteurs (une vingtaine de personnes) et un hommage à une personne marquante en ce milieu des relations du travail. Le premier de ces témoignages fut rendu à monsieur Jacob Finkelman et le deuxième, à Me Marc Lapointe.

Les thèmes développés aux parties II et III comprennent, outre le développement principal, la version ou le commentaire de représentants des milieux syndicaux et patronaux. Ces articles ou commentaires ont respectivement 15 à 20 pages ce qui, bien évidemment, permet une lecture facilement accessible. De plus, chaque texte est précédé d'un résumé succinct, une sorte d'invitation à la lecture. Ainsi construit, chaque volume prend un peu la facture propre à un rapport d'un colloque.

Parce que nous ne pouvons, en ce cadre, rendre compte de chacun des trente articles de ces volumes I et II de cette nouvelle parution, nous nous

limitons à rappeler les principaux thèmes déjà développés que nous faisons suivre de quelques commentaires particuliers.

À la partie I (article de fond) on traite notamment: des qualités fondamentales de l'arbitrage à retrouver ou à conserver; de l'expérience de l'arbitrage en milieu des chemins de fer au Canada; du devoir d'une juste et loyale représentation du syndicat; du congédiement et de la réintégration; du contrôle judiciaire des sentences arbitrales.

La partie II (questions d'actualités) soulève ces différents problèmes: de l'alcoolisme en milieu de travail; de la protection de la vie privée du salarié; de la discrimination; du précepte «obéir d'abord et se plaindre ensuite»; des contre-coups individuels d'une grève; des implications d'un procès au criminel sur le processus arbitral; de la liberté d'expression du salarié et de son obligation de loyauté à l'égard de l'employeur et, des obligations successorales d'un nouvel employeur. La partie III qui est consacrée à l'arbitrage des différends porte principalement sur la réforme de ce processus d'arbitrage; de l'expérience de l'arbitrage terminal d'une première négociation et de la capacité de payer des employeurs du secteur public. Cette simple énumération permet déjà de constater l'ouverture du faisceau de thèmes et sous-thèmes développés, repris et commentés. Parmi ces 40 auteurs ou co-auteurs, on compte 22 avocats, 13 professeurs de diverses facultés de droit et 5 professeurs d'institution d'enseignement des relations industrielles.

Le premier article du volume I porte le titre *Making Arbitration to Work* de Me Martin Teplitsky. Si ce processus de justice devait être expéditif, efficace et économique, l'auteur laisse entendre qu'on s'éloignerait dangereusement de ce triple objectif. À défaut par les arbitres de corriger le tir et ce, dans les meilleurs délais, il prévient que l'État pourrait bien prendre à sa charge le système et notamment, nommer lui-même les arbitres. En de très nombreuses pages, on y retrouve un plaidoyer «pro domo» où l'auteur se propose comme modèle à suivre.

Michel G. Picher présente un intéressant rappel historique de la procédure arbitrale retenue dans les entreprises de chemin de fer canadien (vol. I, p. 37 à 54). On y ajoute également une description du processus maintenant suivi et notamment l'implication des représentants des parties à la préparation du dossier soumis à l'arbitre. Cette pratique arbitrale est sans doute historiquement la plus importante au Canada et elle sert, en quelque sorte, d'étalon à la mise en place du régime général d'arbitrage que nous connaissons. Le temps ne semble pas avoir alourdi ce mécanisme. En effet, la procédure demeure accélérée et la contribution réelle des parties constitue encore un facteur qui assure son dynamisme. Si l'arbitre peut «entendre» sept cas en une seule journée, il faut croire qu'un travail préliminaire de déblayage est préalablement effectué par les premiers intéressés.

D'une certaine manière, il semble bien que la présence active de la Charte des droits et libertés exerça une influence sur le choix des autres thèmes développés au volume I: le respect de la vie privée du salarié et les questions relatives à la discrimination à l'égard des femmes et des handicapés. Ces différentes variations sur ces thèmes sont fort intéressantes notamment parce qu'elles rendent compte de la jurisprudence et indiquent également l'évolution actuelle de la pensée en ce domaine où tout ne peut être dit d'un seul trait. Nous

aurions cependant aimé que l'on discute des limites de la convention collective à titre d'instrument susceptible de contrer ces discriminations ou, à tout le moins, pour éviter de les entretenir. À titre d'illustration, ces auteurs auraient pu répondre à la question suivante: un syndicat peut-il valablement contraindre par la convention collective chaque salarié à se soumettre à un examen médical, sur demande de l'employeur? Quand une telle obligation conventionnelle dépasserait-elle le cadre et la compétence du syndicat accrédité ou la finalité même des rapports collectifs du travail?

Les deux compte-rendus de l'expérience canadienne et ontarienne au sujet de l'arbitrage terminal d'une première négociation sont d'un bon intérêt. Dans l'état actuel du dossier, ces auteurs n'ont certes pas pu pousser à fond leur analyse compte tenu du peu de recul dont ils disposaient en 1991.

Au volume II (p. 3 à 30), Timothy Christian traite de l'obligation à une juste et loyale représentation qui incombe au syndicat en contrepartie du monopole que lui confère l'accréditation. À juste titre, l'auteur souligne qu'il était préférable de conférer un tel droit de contrôle au salarié plutôt que de lui permettre d'intervenir directement dans le processus arbitral. On constate, au terme de cet analyse, que la question du maintien d'un certain équilibre dans le délicat rapport individu-syndicat continue, et pour longtemps encore, d'être une question importante en droit du travail. M. Allan Hope illustre bien le devoir de l'arbitre d'apprécier la cause de la mesure disciplinaire dans le cadre et pour les seules fins des relations du travail bien que le manquement reproché puisse, par ailleurs, revêtir une facture d'ordre criminel (vol. 2, p. 111 à 122). On retrouve par la suite d'instructives variations relatives à la preuve en matière arbitrale notamment quant à la discrétion dont dispose l'arbitre et des implications des admissions que peut faire ou refuser de faire un salarié (volume II, p. 123 à 165). Finalement, le professeur Hickling soulève une question des plus stimulantes soit l'acquisition d'une entreprise de compétence fédérale par une entreprise soumise aux lois du travail provinciales ou, le mouvement inverse. Dans quelle mesure, en pareille situation, les parties à la convention collective pourraient-elles valablement établir un pont pour lier ce tiers-intervenant (volume II, p. 223 à 251)?

Le droit du travail de deux provinces (l'Ontario et la Colombie-Britannique) semble être la source privilégiée de la plupart des quarante auteurs. En plusieurs cas, on a parfois l'impression qu'il s'agit de «remake» c'est-à-dire de textes ayant déjà servi à l'auteur à titre de conférencier ou de panéliste. Quoiqu'il en soit, cette publication devrait, au fil des ans, constituer un utile moyen d'expression de la part d'agents actifs en milieu d'arbitrage. Le lecteur intéressé pourra donc mieux connaître l'évolution du droit en ce domaine et les questions qui préoccupent le plus les principaux conseillers des parties. S'il devait en être ainsi, cette publication serait «d'utilité publique» bien que son coût dépasse la capacité des étudiants ordinaires.

Fernand MORIN

Université Laval